

Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap



Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargée de la
Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité
des chances et des Personnes
handicapées

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE NATHALIE MUYLLE,
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances
et des Personnes handicapées**

Mercredi 2 septembre 2020

Nathalie Muylle : « Le monitoring est important pour accroître la qualité et l'authenticité des vins belges »

La viticulture belge se développe depuis plusieurs années d'affilée. En 2019, la superficie des vignobles a augmenté de 15 pour cent et notre pays compte 18 viticulteurs de plus. La ministre de l'Economie, Nathalie Muylle, présente aujourd'hui l'évolution de ce secteur en Belgique lors d'une visite au domaine Kluisberg à Bekkevoort.

Nathalie Muylle, ministre de l'Economie : « Une image détaillée de la situation actuelle de la viticulture belge est un facteur important pour accroître la qualité et l'authenticité de la viticulture belge. Ces deux éléments sont fondamentaux pour pérenniser le succès de la viticulture belge et assurer sa rentabilité économique. La viticulture belge est en plein essor. L'année dernière, elle a produit près de 1,5 million de litres de vin. Et la qualité de ce vin est bonne aussi. De nombreux vins belges sont reconnus par diverses appellations d'origine protégées (AOP) ou indications géographiques protégées (IGP). Le fait que cela s'accompagne d'importantes injections de capitaux n'est donc pas étrange. »

De plus en plus de viticulteurs

Depuis des années, la viticulture belge est en plein essor. L'année dernière, le nombre de viticulteurs dans notre pays a augmenté de 18 unités, ce qui porte le total à 154. Ce nombre augmente d'année en année. En 2015, il y avait encore 103 viticulteurs.

La superficie des vignobles augmente aussi d'année en année. L'année dernière, cette superficie a augmenté de 56 hectares (+15 pour cent), ce qui porte le total à 441 hectares. Par rapport à 2015, où la viticulture couvrait 221 hectares, la superficie a doublé. En dix ans, elle a même quadruplé.

28 producteurs possèdent des vignobles de 5 hectares ou plus, comme le domaine Kluisberg, d'une superficie de 7 hectares. La plupart des producteurs opèrent à plus petite échelle. 65 producteurs ont des superficies de moins d'un hectare.

8 viticulteurs indiquent avoir une production de 50.000 litres ou plus, 10 viticulteurs entre 15.000 et 50.000 litres, 27 viticulteurs entre 5.000 et 15.000 litres et 50 viticulteurs entre 1.000 et 5.000 litres. Les autres produisent moins de 1.000 litres.

L'année dernière, la production belge de vin s'est élevée à 1.496.186 litres. Ce chiffre est nettement plus élevé qu'il y a quelques années. La production était de 947.000 litres en 2017, 754.000 litres en 2016 et 1.025.000 litres en 2015. Seule l'année viticole exceptionnelle de 2018, avec une production record de 1.983.000 litres, a fait mieux.

En 2019, malgré la forte production, la météo a joué des tours aux vignerons. Le gel tardif de la deuxième moitié du mois d'avril et les dégâts causés par les brûlures du soleil ont pesé sur la récolte. Un certain nombre de viticulteurs ont également subi des dégâts dus à de fortes grêles estivales.

En ce qui concerne les perspectives pour 2020, nous pouvons déjà supposer une forte croissance des superficies, mais les conditions météorologiques en 2020 n'ont une fois de plus pas été idéales.

Contrôler la qualité

Il est important que la qualité soit contrôlée et que les nouveaux viticulteurs soient conseillés sur la législation complexe basée sur la réglementation européenne.

L'Inspection économique a été désignée comme autorité de tutelle et effectue donc des contrôles auprès des viticulteurs belges.

Afin que la réglementation européenne soit respectée, l'Inspection économique contrôle :

- la plantation des cépages et les quantités produites chaque année ;
- les registres de travail pour vérifier l'application correcte des pratiques œnologiques (p.ex., limiter l'ajout de sucre pour augmenter le titre alcoolométrique) ;
- les règles d'étiquetage générales et spécifiques (étendues pour le vin) ;
- le rapport entre les quantités produites et commercialisées, en utilisant le registre d'entrées et de sorties ;
- Organiser, avec les régions, les comités d'agrément des AOP et IGP (y compris l'échantillonnage et les analyses par un laboratoire agréé) ;
- Superviser les concours de vins organisés en Belgique (p.ex., Meilleur vin belge, cette année le 16 septembre).

Vin mousseux

Le vin belge le plus important est le vin mousseux, représentant 682.612 litres (46 pour cent) en 2019, suivi du vin blanc (576.940 litres ou 39 pour cent). Le vin rouge (199.552 litres ou 13 pour cent) et le rosé (37.082 litres ou 2 pour cent) représentent une part beaucoup plus réduite.

L'année dernière, la Flandre a produit 749.164 litres, la Wallonie 747.022 litres. Les provinces qui produisent le plus de vin sont le Hainaut, le Limbourg, Namur, le Brabant flamand et la Flandre occidentale.

Les 4 cépages les plus plantés en 2019 : Chardonnay, Pinot Noir, Johanniter et Pinot Gris.

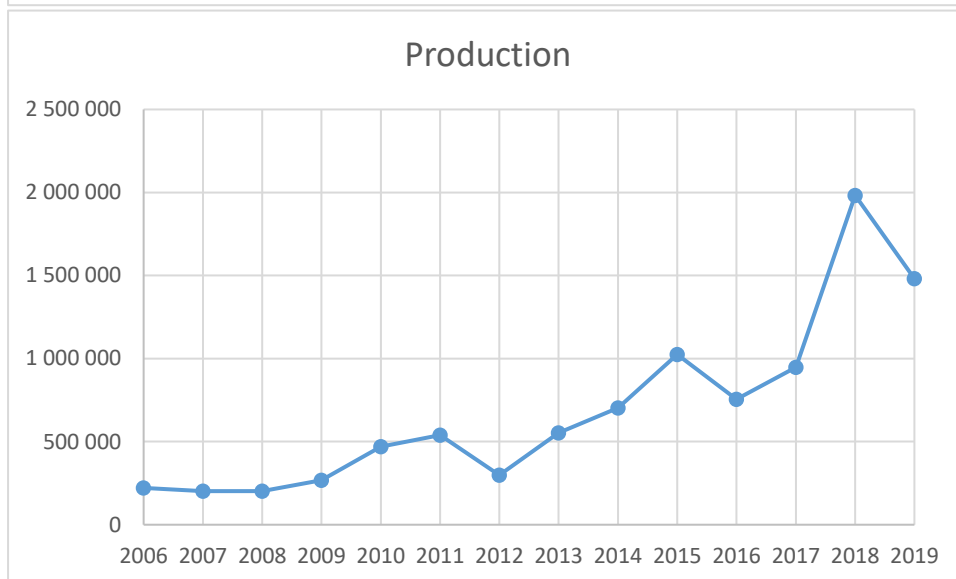
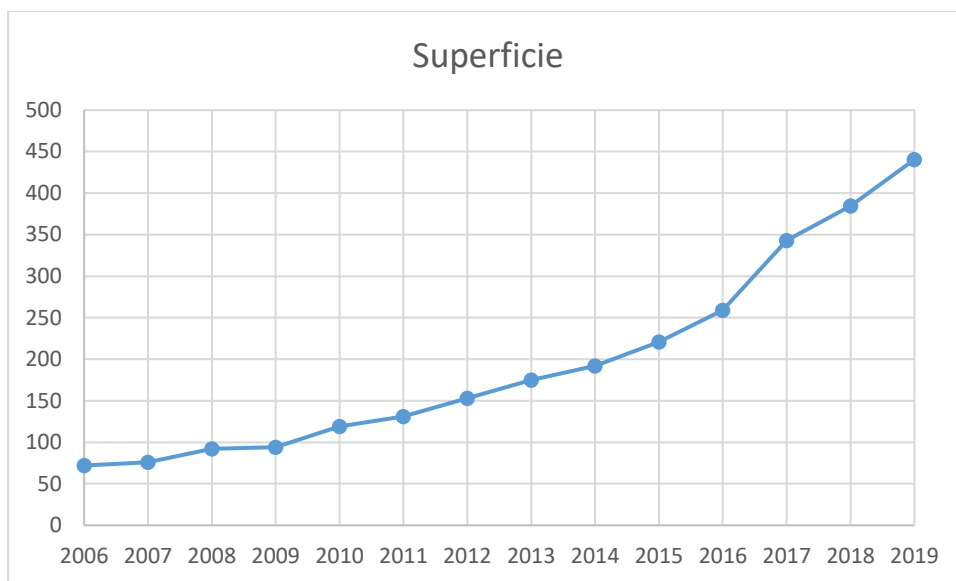
	blanc	rouge	rosé	mousseux	Total
Anvers	28 479	10 520	6 105	13 688	58 792
Limbourg	193 815	42 444	9 068	46 658	291 985
Flandre orientale	22 790	7 333	8 471	22 824	61 418
Brabant flamand	74 420	30 936	8 653	56 905	170 914
Flandre occidentale	85 135	24 870	1 630	54 420	166 055
Total Flandre	404 639	116 103	33 927	194 495	749 164
Hainaut	3 681	4 972	740	409 490	418 883
Liège	54 900	9 390		9 634	73 924
Luxembourg				5 688	5 688
Namur	81 460	54 671	2 265	32 612	171 008
Brabant wallon	32 260	14 416	150	30 693	77 519
Total Wallonie	172 301	83 449	3 155	488 117	747 022
Total Belgique	576 940	199 552	37 082	682 612	1 496 186

Appellations d'origine protégées

Plusieurs vins belges bénéficient d'une appellation d'origine protégée (AOP) ou d'une indication géographique protégée (IGP). Celles-ci sont liées aux régions viticoles que notre pays connaît : Heuvelland, Hageland, Haspengouw, Maasvallei Limburg, Vlaamse landwijn, Pays des Jardins de Wallonie et Côtes de Sambre et Meuse.

Quantités agréées en 2019 :

	blanc	rouge	rosé	Total
Hagelandse wijn AOP	37 700,00	20 512,00	2 700,00	60 912,00
Haspengouwse AOP	43 157,00	11 994,75	0,00	55 151,75
Heuvellandse AOP	23 407,00	1 910,00	0,00	25 317,00
Maasvallei Limburg	57 663,00	8 750,00	430,00	66 843,00
Vlaamse landwijn IGP	26 590,00	5 341,50	847,00	32 778,50
Vlaamse mousserende AOP	98 501,25		15 474,00	113 975,25
Total Flandre	287 018,25	48 508,25	19 451,00	354 977,50
Côtes de Sambre et Meuse AOP	76 308,00	66 175,00	10 425,00	152 908,00
Crémant de Wallonie AOP	32 140,00		11 380,00	43 520,00
Vin Pays Jardins de Wallonie IGP	39 038,00	10 538,25		49 576,25
Vin mousseux de qualité AOP	6 600,00			6 600,00
Total Wallonie	154 086,00	76 713,25	21 805,00	252 604,25
Total Belgique	441 104,25	125 221,50	41 256,00	607 581,75



Année	Superficie (ha)	Production
2006	72	220 556
2007	76	202 005
2008	92	202 346
2009	94	267 835
2010	119	470 569
2011	131	539 550
2012	153	299 191
2013	175	553 367
2014	192	702 813
2015	221	1 025 499
2016	259	754 230
2017	343	946 960
2018	385	1 983 143

2019	441	1 481 274
------	-----	-----------
